

RAPPORT DE LA GERANCE

À l'assemblée générale mixte annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

L'industrie européenne du Private Equity a été pénalisée par une faible croissance avec une baisse de 3% des levées de fonds à €92,6 milliards contre €95,4 milliards en 2013 alors que dans le même temps l'industrie américaine, qui lève trois fois plus d'argent, a vu ses levées de fonds progresser de 11,7% à \$266,2 milliards contre \$238,4 milliards en 2013 (source : Private Equity Analyst). Néanmoins, dans ce contexte peu porteur, l'industrie européenne du Private Equity a démontré son dynamisme avec une croissance de 94% du volume des sorties à \$162,5 milliards contre \$83,8 milliards en 2013 et, fait nouveau depuis plusieurs années, un rebond du volume des opérations de buy-out avec \$133 milliards d'acquisitions, contre \$91,5 milliards en 2013 (source : MergerMarket).

Dans ce contexte, après une bonne année 2013, Altamir a réalisé une performance honorable en 2014. La Société a investi et engagé €43,4M dont €39,6 M dans sept nouvelles sociétés qui présentent de belles perspectives de croissance, et €3,8M d'investissements et engagements complémentaires dans les sociétés du portefeuille (principalement Altran) ont été réalisés.

La société a ainsi réalisé ses deux premiers investissements en Asie (un en Chine et un en Inde). Les montants investis dans les nouvelles sociétés l'ont été au travers des fonds Apax France VIII-B et Apax VIII LP. Altamir a réalisé deux cessions totales et deux cessions partielles pour un montant global de €63,9M.

Au niveau de la performance :

- L'Actif Net Réévalué (ANR), calculé en normes IFRS, atteint €16,04 par action, part des commanditaires porteurs d'actions ordinaires, soit une hausse de 7,9% sur un an (€14,87 au 31 décembre 2013). Cette hausse est de 10,9% en incluant le dividende de €0,44459 versé au cours de l'exercice. La progression de l'ANR sur un an s'explique principalement, pour les deux tiers, par la croissance des EBITDA des sociétés du portefeuille (+9,2% pour le portefeuille hors Fonds Apax VIII LP et +13,4% pour le portefeuille du Fonds Apax VIII LP) et pour environ un tiers, par l'augmentation des multiples. Le multiple moyen pondéré passe de 8,9x (décembre 2013) à 9,5x sur le portefeuille français et de 11,3x (décembre 2013) à 11,9x sur le portefeuille détenu au travers d'Apax VIII LP. Il faut toutefois noter que l'impact des multiples sur le périmètre français s'explique, pour moitié, par la hausse des cours de bourse des sociétés cotées.

L'Actif Net Réévalué est l'indicateur financier le plus pertinent pour appréhender l'activité de la Société. Il est calculé en procédant à une évaluation des titres de participation sur la base des recommandations de l'International Private Equity Valuation Organisation (IPEV) : cette organisation regroupe un grand nombre d'associations professionnelles dont l'EVCA (European Venture and Capital Association). L'ANR par action est net de la quote-part revenant à l'associé commandité et aux titulaires d'actions B.

- Le résultat net consolidé se traduit par un résultat positif de €59,5M (contre €65,9M au 31 décembre 2013). Il correspond principalement à l'ensemble des variations de juste valeur des sociétés du portefeuille, ainsi que des écarts de valorisation sur les cessions de la période déduction faites des frais de gestion et de fonctionnement, et des provisions de carried interest.

I. SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A. EVOLUTION DES ACTIFS AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Sont inclus, dans les chiffres ci-après, le FPCI Apax France VIII-B, le fonds Apax VIII LP au travers desquels Altamir investit.

Investissements

La Société a investi et engagé €43,4M au cours de l'exercice, contre €92,2M en 2013, dont :

1) €39,6M (€74,5M en 2013) dans sept nouveaux investissements :

- La Société a investi, au travers du fonds Apax France VIII-B, €27,5M dans SK FireSafety Group, un des leader des équipements de sécurité en Europe du Nord spécialisée dans trois domaines : 1) la vente et maintenance de produits de protection incendie, 2) la conception et installation de systèmes de détection et d'extinction d'incendies pour les secteurs de l'industrie et du pétrole et du gaz, 3) la maintenance d'équipements de sécurité cabine spécifiques au secteur de l'aviation.

- La Société a investi et engagé €12M au travers du fonds Apax VIII LP dans six nouvelles sociétés :
 - €0,8M dans Cholamandalam Investment and Finance Company (Chola), société financière non bancaire cotée, leader en Inde dans le financement des véhicules utilitaires, les crédits hypothécaires et les prêts aux PME ;
 - €0,3M dans la société Genex, leader américain dans la gestion des soins médicaux pour les accidentés du travail ;
 - €0,4M dans China Huarong Asset Management Company Ltd., une des plus grandes sociétés de gestion de prêts non-performants détenus par l'état chinois ;
 - €3,1M dans Answers Corporation, un groupe américain exerçant une double activité B2C et B2B : une des premières plateformes d'échanges de contenu sur Internet (Answers.com), et de solutions SaaS pour la gestion du contenu de sites de commerce en ligne (Answers Cloud Services).
 - €3,4M d'engagement dans Exact Holding NV, suite à une offre publique recommandée sur la société, premier éditeur néerlandais de logiciels de gestion pour petites et moyennes entreprises proposant une solution SaaS en matière de comptabilité et ERP, Exact Online. La transaction devrait être finalisée début 2015 ;
 - Environ €4M d'engagement dans la société Evry ASA, SSII leader sur les marchés du nord de l'Europe, suite à une offre publique recommandée sur la société le 8 décembre dernier.

2) €3,8 M d'investissements et d'engagements complémentaires dans les sociétés du portefeuille, principalement dans Altran afin d'augmenter le taux de détention et dans Vocalcom.

Vous trouverez en annexe 3, le détail des prises de participation (de 5, 10, 20, 30, 33,33, 50 et 66,66 % en capital ou en droits de vote) et de contrôle requises par les articles L.233-6 et L.247-1 du Code de Commerce.

Désinvestissements & Revenus

Le volume de cessions et revenus sur l'exercice s'élève à €63,9M contre €115,5M en 2013, et se décompose en produits de cessions pour €63,8M (€115,2M en 2013) et revenus pour €0,1M (€0,3M en 2013).

Les €63,9M se décomposent principalement en :

- €40M de la cession de Buy Way, soit 8,3 x l'investissement initial. L'opération prévoit deux éventuels compléments de prix en 2015 et 2016 pouvant atteindre un montant additionnel équivalent à 1,2x le prix d'acquisition.
- €16,1M représentant 40% de l'investissement dans Thom Europe (enseignes Histoire d'Or, Marc Orian & Trésor), suite au refinancement de la dette de la société par une émission high yield,
- €0,8M suite au refinancement de la dette de Garda,

- €6,8M de la cession du solde des titres DBV Technologies, dernière société de « venture capital » du portefeuille,
- €0,2M d'opérations diverses.

Trésorerie nette

La trésorerie nette d'Altamir, au 31 décembre 2014, ressort à €70,1M (incluant €4,6M placés dans le fonds AARC) contre une trésorerie nette de €82,1M au 31 décembre 2013.

La Société dispose en sus de lignes de crédit court terme à hauteur de €26,0M qu'elle a utilisé intensivement durant l'été afin de ne pas se priver des rendements des placements en cours. Au 31 décembre 2014, les lignes étaient utilisées à hauteur de €5M.

Rappelons qu'en tant que SCR (Société de Capital Risque), l'endettement d'Altamir est limité à 10 % de la situation nette comptable, soit un montant de €50,8M au 31 décembre 2014.

Engagements

Le fonds Apax France VII n'est pas entièrement investi. Altamir a l'obligation d'accompagner ce fonds dans des investissements complémentaires dans les sociétés du portefeuille au prorata de son engagement initial. Le montant maximum d'engagement résiduel est estimé à environ €10M.

Altamir s'est engagée pour une fourchette d'investissements de €200M à €280M dans le fonds Apax France VIII. Le montant appelé au 31 décembre 2014 se monte à €183,1M. Le solde à investir est donc compris entre €16,6M à €96,6M. Le montant peut être ajusté tous les 6 mois en fonction de la trésorerie prévisible de la Société.

La société a décidé de maintenir au niveau maximum son engagement pour l'année 2015.

Durant l'exercice 2014, la gérance a maintenu la part d'Altamir dans tout nouvel investissement du fonds Apax France VIII-B dans la fourchette haute de son engagement, soit €280M.

Altamir s'est également engagée à investir €60M dans le fonds Apax VIII LP. Sur ces bases, et compte tenu des investissements déjà réalisés pour €20M, le solde à investir s'élève à €40M (y compris les engagements dans Exact et Evry). Le gérant n'a pas la flexibilité de revoir son engagement tous les 6 mois.

L'engagement total résiduel est donc de €136,6M (hors investissements complémentaires éventuels dans Apax France VII).

Portefeuille

Le portefeuille, au 31 décembre 2014, est constitué de 25 participations, excluant les comptes de séquestre, essentiellement dans des sociétés en croissance, réparties dans les 4 secteurs de spécialisation d'Altamir (cf partie corporate).

B. AUTRES EVENEMENTS SURVENUS EN 2014

La société a distribué un dividende de €0,4459 par action ordinaire aux associés commanditaires le 22 mai 2014.

Altamir a sollicité l'AMF afin de lui soumettre son analyse quant à la non application des dispositions de la Directive AIFM au regard de la réglementation applicable (article L.532-9) et a donc considéré qu'elle n'était pas un FIA (Fonds d'Investissement Alternatif). L'AMF n'a pas soulevé d'objection à cette analyse, compte tenu de l'état actuel des textes mais a néanmoins indiqué que cela ne préjugerait pas de toute position que pourraient prendre les autorités européennes ou les juridictions compétentes à l'avenir.

C. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2014

La société a changé de siège social qui se trouve, depuis le 2 janvier 2015 au 1 rue Paul Cézanne, 75008 Paris.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale, aux termes d'une résolution à caractère ordinaire, de ratifier la décision de la Gérance concernant ce transfert du siège social.

La société a mandaté un établissement financier reconnu de la place comme Arrangeur Mandaté et Bookrunner pour arranger et coordonner le placement d'un Crédit Renouvelable de maximum €50M en remplacement des €26M de lignes de découvert en place au 31 décembre 2014.

Une procédure judiciaire a été initiée le 20 janvier 2015 par la société de droit belge Buy Way Consumer Finance devant le Tribunal de commerce de Paris à l'encontre des vendeurs, signataires du contrat conclu dans le cadre de la cession de la société Buy Way Personal Finance (à savoir, s'agissant des entités en lien avec Apax : Altamir SCA, FPCI Apax France VII, SNC Amboise, Team Invest).

La société estime que cette procédure est dépourvue de fondement et que les conditions de la cession de sa participation dans Buy Way Personal Finance n'ont aucune raison d'être remise en question.

A l'occasion du Conseil de Surveillance du 3 mars 2015 qui a arrêté les résolutions de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015, M. Joël Séché a fait part de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance qui arrive à échéance lors de cette Assemblée Générale. Afin d'assurer la continuité de la gouvernance dans les meilleures conditions, M. Joël Séché a proposé de se démettre à cette date de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, tout en conservant son mandat de membre du Conseil de Surveillance jusqu'à son échéance. Le Conseil a entériné cette proposition et procédé à la nomination de M. Jean-Hugues Loyez en tant que Président à effet du 3 mars 2015.

D. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

En 2013, Altamir a établi une nouvelle politique de dividende qui consiste à verser 2 à 3 % de l'Actif Net Réévalué au 31 décembre de l'année écoulée. Cette nouvelle politique se base sur une étude comparative de la performance boursière des sociétés cotées de private equity en Europe, mandatée par la Société en 2012.

L'étude a mis en exergue que le principal levier de la performance boursière est la performance économique, suivie par une politique de distribution vis-à-vis des actionnaires. Cette étude a démontré que les attentes des actionnaires par rapport au dividende sont le besoin de pérennité de la distribution, de visibilité sur son montant et de croissance dans le temps de ce montant.

Le Conseil de Surveillance a accepté les recommandations de cette étude, et ainsi depuis l'exercice 2012, le dividende revenant aux actions ordinaires est calculé en prenant comme assiette la valeur de l'ANR au 31 décembre de chaque exercice auquel est appliqué un taux compris dans une fourchette allant de 2 à 3 %.

Le gérant a pris acte de la position du Conseil de Surveillance de fixer à 3 % le taux applicable cette année à l'ANR du 31 décembre 2014 afin de calculer le dividende revenant aux actions ordinaires.

A titre d'illustration, ci-dessous, le calcul du dividende pour les exercices 2014, 2013 et 2012. Au vu de la hausse de l'ANR, le dividende par action progresse de 11 %.

	Calcul du dividende 2012	Calcul du dividende 2013	Calcul du dividende 2014
Assiette	ANR au 31/12/2012	ANR au 31/12/2013	ANR au 31/12/2014
Montant	€492M	€543M	€586M
Taux	3 %	3 %	3%
Montant du dividende revenant aux actions ordinaires	€14 970 043	€16 284 270	€18 256 151
Dividende par action ordinaire	€0,41	€0,45 ¹	€0,50 ²

E. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

L'industrie européenne du Private Equity a connu une baisse des levées de fonds à 92,6 milliards contre 95,4 milliards en 2013. Aux Etats-Unis, le secteur a vu les levées progresser de 11,7% à \$266,2 milliards contre \$ 238,4 milliards en 2013 (*Source : Private Equity Analyst*).

Dans le même temps, le marché a connu un rebond des opérations de buy-out ainsi qu'une croissance importante du volume des sorties, tendances qui devraient, selon nous, perdurer courant 2015 sauf événement extérieur majeur.

F. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE RESULTATS

Compte tenu de la nature de ses activités, et de la forte dépendance de ses résultats aux performances des sociétés de son portefeuille, ainsi qu'au rythme et aux montants des investissements effectués, la Société n'envisage pas de faire de prévision ni d'estimation de résultats.

G. POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIERE

La Société publie un avis financier et un communiqué de presse sur l'évolution de l'ANR chaque trimestre. Elle effectue une communication plus complète à l'occasion des clôtures semestrielles et organise notamment deux réunions d'information par an, ouvertes aux analystes et investisseurs.

Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Chaque opération significative sur le capital fait l'objet d'une Lettre aux Actionnaires.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la Société sont diffusées sur son site Internet bilingue : www.altamir.fr

II. INFORMATIONS FINANCIERES

L'information financière la plus représentative est l'Actif Net Réévalué (ANR) par action. Celui-ci est obtenu à partir du bilan IFRS.

¹ 0,4459

² 3% arrondis à la hausse à €0,50 par le Conseil de surveillance

L'Actif Net Réévalué (ANR) calculé en normes IFRS atteint €16,04 par action, part des commanditaires porteurs d'actions ordinaires, soit une hausse de 7,9 % sur un an (€14,87 au 31 décembre 2013). Cette hausse est de 10,9% en incluant le dividende de €0,44459 versé au cours de l'exercice.

Les principaux éléments des comptes consolidés (IFRS) et des comptes sociaux sont présentés ci-après.

A. RESULTATS CONSOLIDES (IFRS)

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012 pro forma	2012
Variation de juste valeur du portefeuille	80 502	86 310	81 339	81 339
Ecart de valorisation sur cessions de la période	6 823	9 577	-1 045	-10 719
Autres revenus nets du portefeuille	134	298	4 686	14 361
Résultat du portefeuille de participations	87 460	96 185	84 980	84 980
Résultat opérationnel brut	70 152	81 296	67 786	67 920
Résultat opérationnel net	57 400	63 944	54 723	54 858
Produits financiers nets revenant aux actions ordinaires	2 071	2 000	2 330	2 195
Résultat net revenant aux actions ordinaires	59 471	65 944	57 054	57 054

Ainsi, il sera demandé aux actionnaires réunis en Assemblée Générale le 23 avril 2015 de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un bénéfice de 59 470 524 euros.

Les variations de justes valeurs de €80,5M proviennent principalement de l'amélioration de la rentabilité des sociétés du portefeuille mais également de la hausse des multiples de valorisation.

Les plus-values nettes de cession qui s'élèvent à €6 823 K reflètent l'écart entre le prix de cession réel des titres cédés et leur juste valeur en normes IFRS au 31 décembre de l'exercice précédent (et non la plus-value réalisée par rapport au prix de revient).

Les autres revenus nets du portefeuille, soit un montant de €134K, se composent de dividendes perçus.

Le résultat opérationnel brut prend en compte les charges d'exploitation de l'exercice.

Le résultat opérationnel net se calcule en enlevant du résultat opérationnel brut, la quote-part de résultat revenant au commandité, aux titulaires d'actions B et aux porteurs de parts C d'Apax France VIII-B et d'Apax VIII LP (carried interest).

Le résultat net revenant aux actionnaires commanditaires prend en compte les produits de placement et les intérêts et charges assimilées.

B. BILAN CONSOLIDE (IFRS)

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Total actifs non courants	555 148	495 464	422 509
Total actifs courants	75 150	82 361	98 697
Total actif	630 297	577 825	521 206
Total capitaux propres	585 826	542 809	491 690
Part revenant aux commandités et porteurs d'actions B	28 850	28 306	24 082
Autres passifs non courants	10 159	5 883	2 712
Autres passifs courants	5 462	828	2 722
Total passif et capitaux propres	630 297	577 825	521 206

L'évolution des actifs non courants composés de l'ensemble des lignes de participations détenues, en direct ou au travers des fonds Apax France VIII et Apax VIII LP, s'explique principalement par les cessions réalisées pour un montant de € 63,9M, les investissements réalisés pour un montant de €36M, la création de valeur des sociétés du portefeuille pour un montant de €87,5M.

L'évolution des capitaux propres de la période est la suivante :

(en milliers d'euros)	
Capitaux propres au 31 décembre 2013	542 809
Résultat IFRS de la période	59 471
Opérations sur actions propres	-179
Distribution de dividendes aux actionnaires porteurs d'actions A	16 274
Capitaux propres au 31 décembre 2014	585 826

C. RESULTAT SOCIAL DE LA SOCIETE

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires.

Le résultat net comptable n'est pas représentatif de la qualité du portefeuille d'Altamir et de ses performances. En effet, contrairement aux normes comptables IFRS, la comptabilité sociale ne prend en compte que les dépréciations sur titres, mais n'intègre pas les plus-values latentes.

Le résultat comptable positif de l'exercice 2014 est de €56M, à comparer à un résultat de €65 M pour l'exercice 2013.

Ainsi, ils sera demandé aux actionnaires réunis en Assemblée Générale le 23 avril 2015 de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un bénéfice de 56 014 864 euros.

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Résultat des opérations en revenus	-9 853	- 10 054	-8 508
Résultat des opérations en capital	65 819	72 693	60 814
Produits exceptionnels	97	2 373	265
Charges exceptionnelles	49	52	74
Résultat net	56 015	64 959	52 498

Afin de rendre l'information plus compréhensible sur l'activité des sociétés du portefeuille, les produits (dividendes et intérêts) ainsi que les éventuelles dotations sur les intérêts à recevoir et les pertes sur créances sont présentés dans la rubrique « Opérations en Capital ».

Un montant net de €5,6M a été repris en 2014 afin d'annuler les intérêts courus sur des obligations convertibles ou titres équivalents. En effet, ces intérêts sont, d'une part, déjà compris dans la valorisation des sociétés (en IFRS) et d'autre part, généralement inclus dans le prix de vente des sociétés, sans que celles-ci aient à les payer directement. Le résultat des opérations en capital s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Plus-values nettes réalisées	48 397	34 763	3 635
Reprises de provisions sur cessions et pertes	3 770	1 569	3 665
S/total gains réalisés de l'exercice	52 167	36 332	7 300
Dotations aux provisions sur titres de participation	313	15 280	12 870
Reprises de provisions sur titres de participations	7 278	38 110	52 023
S/total produits latents	6 965	22 831	39 153
Revenus liés, intérêts et dividendes	6 688	13 529	14 361
Résultat des opérations en capital	65 819	72 693	60 814

D. BILAN SOCIAL DE LA SOCIETE

Le total du bilan au 31 décembre 2014 s'élève à €518,9M.

L'actif du bilan comprend €168,5M de Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille (TIAP), €243,2M de titres de participation, €23,3M de créances rattachées, €8,1M d'autres immobilisations financières €3,9M d'autres créances, €70,9M de valeurs mobilières de placement, €0,9M de disponibilités (comptes rémunérés).

Les valeurs mobilières de placement (€70,9M) incluent €3,2M d'un fonds de fonds de hedge funds, AARC, conseillé par Apax Partners LLP.

Le passif du bilan se compose principalement de €507,8M de capitaux propres, de €5M de dettes financières et d'une provision de carried de 5,7M sur Codilink et de €342K de dettes fournisseurs et divers. Les engagements hors bilan se montent à €143,5M, dont €96,6M d'engagement de souscription maximum dans le fonds Apax France VIII-B (net d'investissements déjà réalisés), €40M dans le fonds Apax VIII LP (net d'investissements déjà réalisés) et €6,8M en garanties diverses.

La société pourrait également être amenée à accompagner le Fonds Apax France VII dans des investissements complémentaires pour environ €10M.

E. METHODES DE VALORISATION

Altamir utilise des méthodes de valorisation en conformité avec les recommandations de l'International Private Equity Valuation organisation (IPEV).

Les fonds dans lesquels investit Altamir appliquent les mêmes règles de valorisation.

Les règles de l'IPEV évoluent et interviennent dans la recherche d'une plus grande prise en compte de la liquidité des comparables.

Après une étude effectuée auprès d'un certain nombre de sociétés de gestion, Apax Partners et Altamir ont opté pour une méthodologie plus affinée pour déterminer les ajustements.

Approche Apax

Un ajustement de liquidité est calculé se basant sur :

- La qualité de la performance ;
- La position d'Apax Partners / Altamir dans le capital (minoritaire v/s majoritaire, droits de sortie, etc.) ;
- Le niveau d'activité des fusions/acquisitions dans le secteur ;
- L'influence et le poids du management lors de la sortie ;
- La liquidité des comparables.

De ce fait, l'ajustement est variable société par société et variable dans le temps. Il est fixé entre 0 et 30 %.

F. IMPACT DES IFRS

La Société a été amenée à passer en normes IFRS au 30 juin 2007, avec une reconstitution de ses comptes en IFRS depuis le 1er janvier 2006.

Altamir produit donc deux séries d'états financiers :

- comptes sociaux,
- comptes consolidés en normes IFRS.

Le passage en comptes IFRS a traduit dans les états financiers la valorisation des titres en portefeuille, ce qui permet une lecture directe de l'Actif Net Réévalué part des commanditaires.

Les comptes IFRS tiennent également compte des actions auto-détenues.

Les comptes consolidés incluent le FPCI Apax France VIII-B dont la Société détient la majorité des parts. Les investissements réalisés par le fonds Apax VIII LP sont repris par transparence à hauteur du pourcentage investi par Altamir.

III. EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

• Evolution du cours de l'action Altamir sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 (source Euronext)

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
Cours	11,99	9,43	6 824 449
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	
Cours	10,32	10,32	

A noter que, depuis le 18 décembre 2009, Altamir est dans l'échantillon composant les indices CAC Small (ex CAC Small 90), CAC Mid & Small et CAC All-Tradable (ex SBF 250).

- Evolution du cours de l'action Altamir sur la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 (source Euronext)

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
Cours	€10,36	€7,40	7 387 438
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	
Cours	€10,32	€7,40	

IV. ACTIONNARIAT

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2014 plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 %, ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales : Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014 :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2014	% du capital (et des droits de vote théoriques) au 31/12/2014	Nombre de droits de vote au 31/12/2014	% des droits de vote réels au 31/12/2014
Amboise SNC	9 622 389	26,35%	9 622 389	26,38%
Apax Partners SA	226 310	0,62%	226 310	0,62%
Sous-total Maurice Tchenio et sociétés apparentées	9 848 699	26,97 %	9 848 699	27,00 %
Moneta Asset Management	3 642 000	9,97 %	3 642 000	9,99 %
SEB Asset Management	1 818 851	4,98 %	1 818 851	4,99%
Red Rocks Capital	1 856 426	5,08 %	1 856 426	5,09 %
Autres Associés Apax Partners	861 801	2,36 %	861 801	2,36 %
Autodétention (contrat de liquidité)	37 685	0,10%	0	0
Public	18 446 839	50,52 %	18 446 839	50,57%
Total actions ordinaires	36 512 301	99,95 %	36 474 619	100 %

Actions B	18 582	0,05 %		
Total général	36 530 883	100,00 %		

En application des articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons des franchissements de seuil qui nous ont été déclarés au cours de l'exercice :

1/ Par courrier reçu le 24 avril 2014, la société Moneta Asset Management (17, rue de la Paix, 75002 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi, le 24 avril 2014 :

- En hausse, par la suite de la réception de procurations que le déclarant peut exercer librement en vue de l'assemblée générale des actionnaires de la société Altamir tenue le 24 avril 2014 les seuils de 10 % et 15% du capital et des droits de vote de la société Altamir et détenir 6 582 992 actions Altamir représentant autant de droits de vote, soit 18,03 % du capital et des droits de vote de cette société.
- En baisse, par la suite de l'expiration des procurations susvisées, les seuils de 10 % et 15% du capital et des droits de vote de la société Altamir et détenir, pour le compte de fonds, 3 642 000 actions Altamir représentant autant de droits de vote, soit 9,97 % du capital et des droits de vote de cette société (Avis AMF214CO633).

Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Moneta Asset Management déclare :

- que le franchissement de seuils ne résulte pas d'acquisitions de titres et n'a pas nécessité de financement ;
- ne pas détenir d'accords ou instruments financiers listés aux 4 et 4 bis du I de l'article L.233-9 du Code de Commerce ;
- avoir obtenu provisoirement les droits de vote supplémentaires en vertu du dépôt de procurations déposées auprès de son siège social sans instructions spécifiques de vote des actionnaires concernés. Les investisseurs ont effectués ces procurations afin de prendre part à l'assemblée générale du 24 avril 2014 ;
- agir seule ;
- être prête à accepter de nouvelles procurations de vote lors des prochaines assemblées et ne pas envisager de renforcer sa position au capital de la société Altamir sans s'empêcher d'acheter ou de vendre de manière non substantielle des actions Altamir , en fonction des opportunités de marché ;
- ne pas avoir l'intention de prendre le contrôle de la Société ;
- ne pas envisager de modifier la stratégie mise en œuvre par Altamir et ne pas avoir :

a) de projet de fusion, de réorganisation, de liquidation, ou de transfert d'une partie substantielle des actifs de l'émetteur ou de toute personne qu'il contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce ;

b) de projet de modification de l'activité de l'émetteur ;

c) de projet de modification des statuts de l'émetteur ;

d) de projet de radiation des négociations d'une catégorie de titres financiers de l'émetteur ;

e) de projet d'émission de titres financiers de l'émetteur ;

- ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;

- ne pas souhaiter demander la nomination d'une ou plusieurs personnes comme membre du Conseil de Surveillance. »

2/ Par courrier reçu le 2 juin 2014, complété par un courrier reçu le 3 juin 2014, le concert formé par les sociétés Amboise SNC et Apax Partners SA contrôlées par M. Maurice Tchenio a déclaré avoir franchi en hausse le 27 mai 2014 les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société Altamir et détenir 9 130 821 actions Altamir représentant autant de droits de vote, soit 25,01% du capital et des droits de vote de cette société répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Amboise SNC	8 904 511	24,39
Apax Partners SA	226 310	0,62
Total Maurice Tchenio	9 130 821	25,01

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Altamir sur le marché.

Par courrier reçu le 3 juin 2014, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Amboise SNC déclare pour son compte et celui de la société Apax Partners SA : l'acquisition ayant conduit au franchissement de seuil de 25% déclarée en date du 2 juin 2014 est financée par Amboise SNC sur fonds propres,

- la société Amboise SNC, agissant de concert avec la société Apax Partners SA, (sociétés contrôlées par Monsieur Maurice Tchenio), a l'intention d'accroître sa participation globale dans Altamir dans les 12 prochains mois pour la porter de 24,95% à un maximum de 27% en acquérant des actions Altamir,

- la société Altamir étant une Société en Commandite par Actions, ces transactions n'ont pas pour objet de prendre le contrôle de la société, dont le gérant est Altamir Gérance et dont Monsieur Maurice Tchenio est le président,

- la société Amboise SNC n'envisage pas de modifier sa stratégie à l'égard d'Altamir ni de réaliser l'une des opérations listées à l'article 223-17 I, 6ème du RG de l'AMF.

- la société Amboise SNC ne détient aucun des instruments financiers ou accord visés au 4ème et 4bis du I de l'article L.223-9 du Code du commerce,

- la société Amboise SNC n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet l'acquisition d'actions et/ou de droits de vote de la société Altamir.

- la société Amboise SNC n'envisage pas de demander la nomination de membres du Conseil de surveillance de la société Altamir. »

3/ Par courrier reçu le 24 septembre 2014, complété par un courrier reçu le 25 septembre, la société Amboise SNC a déclaré avoir franchi à la hausse, le 23 septembre, le seuil des 25% du capital et des droits de vote de la société Altamir et détenir 9 131 985 actions représentant autant de droits de vote, soit 25,01% du capital et des droits de vote.

A cette occasion, le concert formé par les sociétés Amboise SNC et Apax Partners SA n'a franchi aucun seuil et détient, au 23 septembre 2014, 9 358 295 actions Altamir représentant autant de droits de vote, soit 25,63% du capital et des droits de vote.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Amboise SNC déclare pour son compte et celui de la société Apax Partners SA :

- l'acquisition ayant conduit au franchissement de seuil de 25% est financée par Amboise SNC sur fonds propres ;

- la société Amboise SNC, agissant de concert avec la société Apax Partners SA, contrôlées par M. Maurice Tchenio, a l'intention d'accroître sa participation globale dans Altamir dans les 6 prochains mois pour la porter de 25,01% à un maximum de 28% en acquérant des actions Altamir ;

- par ses transactions, la société Amboise SNC n'envisage pas de prendre le contrôle de la société Altamir, dont le gérant est Altamir Gérance et dont M. Maurice Tchenio est le président ;

- la société Amboise SNC n'envisage pas de modifier sa stratégie à l'égard d'Altamir ni de réaliser l'une des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

- la société Amboise SNC ne détient aucun des instruments financiers ou accord visés au 4° et 4° bis du I de l'article L. 223-9 du code du commerce ;

- la société Amboise SNC n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet l'acquisition d'actions et/ou de droits de vote de la société Altamir ;

- la société Amboise SNC n'envisage pas de demander la nomination de membres du conseil de surveillance de la société Altamir. »

4/ La société SEB Asset Management agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse le 27 octobre 2014, le seuil des 5% du capital et des droits de vote et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 818 851 actions Altamir représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote d'Altamir. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Altamir sur le marché.

Enfin, il est précisé que le franchissement de seuil suivant est intervenu postérieurement à la clôture : la société anonyme SEB Asset Management agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2015 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Altamir et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 833 079 actions Altamir représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Altamir sur le marché. (Avis 215C0156)

V. AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSEE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

A. Nous vous rappelons que conformément à l'article 25 des statuts de notre Société :

- Au titre de chaque exercice, la Société verse à l'associé commandité à titre de dividendes, aux époques et aux lieux désignés par la gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, une somme globale égale à 2 % du résultat retraité de cet exercice.
- Au titre de chaque exercice, la Société verse par ailleurs aux titulaires d'actions B à titre de dividendes, aux époques et aux lieux désignés par la gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, une somme globale égale à 18 % du résultat retraité de cet exercice.
- Le Conseil de Surveillance propose à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires l'affectation du solde du bénéfice distribuable.

B. Le résultat net social de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se traduit par un bénéfice de €56 014 864. Les exercices antérieurs ayant donné lieu à distribution, le montant disponible pour l'exercice 2014 est égal au résultat de cet exercice, sans tenir compte d'aucun report à nouveau.

C. Conformément aux statuts, le dividende revenant à l'associé commandité et aux porteurs d'actions B se monte à €11 104 891, soit respectivement €1 110 489 et €9 994 402. Ceci correspond à 20 % du résultat net retraité au 31 décembre 2014 tel que défini dans les statuts et présenté dans le complément d'information du Document de Référence.

D. Il sera également proposé à l'assemblée la distribution d'un dividende de €18 256 151, soit un dividende brut par action ordinaire de €0,50, basé sur 3 % de l'actif net consolidé.

E. Ces dividendes sont prélevés sur les plus-values réalisées par la Société sur des titres de participation détenus depuis plus de deux ans. Il est précisé que, concernant les actionnaires personnes physiques résidentes de France, les sommes ainsi distribuées ne sont pas éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

F. Il sera également proposé à l'assemblée la dotation de € 2 800 743 à la réserve légale.

G. Il sera enfin proposé à l'assemblée générale d'affecter le solde du résultat de l'exercice, soit € 23 853 079 à un compte de réserve.

H. Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions ordinaires, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Le paiement des dividendes en numéraire serait effectué le 21 mai 2015 et le coupon serait détaché le 19 mai 2015.

I. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus non éligibles à la réfaction		Revenus éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués aux associés	

		commandités	
2011	€10 140 548* soit €0,20 par action ordinaire et €152,73 par action de préférence B	€315 343	-
2012	€24 019 548** soit €0,41 par action ordinaire et €487 par action de préférence B	€1 005 501	-
2013	€ 23 422 269*** soit €0,45**** par action ordinaire et €384,14 par action de préférence B	€ 793 111	

* dont €2 838 088 de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et €7 302 460 de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

** dont €9 049 505 de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et €14 970 043 de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

*** dont 7 137 999 de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et 16 284 270 € de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

**** €0,4459

J. Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code du Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

VI. ENVELOPPE DE JETONS DE PRESENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il sera proposé, à l'assemblée du 23 avril 2015, de conserver une enveloppe de €260 000 à titre de jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours et de la maintenir jusqu'à nouvelle décision.

VII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, il sera demandé aux actionnaires réunis en Assemblée Générale le 23 avril 2015 de bien vouloir en prendre acte purement et simplement.

VIII. ORGANES SOCIAUX ET CONTROLE DE LA SOCIETE

L'assemblée générale mixte du 29 mars 2012 a modifié l'article 18 des statuts en vue de permettre l'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance.

Le nouveau texte permet par exception de nommer un ou plusieurs membres pour une période d'un an.

Le mandat de quatre des six membres du Conseil de Surveillance a été renouvelé pour une période de deux années lors de l'assemblée générale du 24 avril 2014.

Il s'agit des mandats de :

- M. Jean Besson, demeurant 179, rue Saint Honoré, 75001 Paris,
- M. Gérard Hascoët, demeurant 10, avenue du Colonel Bonnet, 75016 Paris,

- M. Philippe Santini, demeurant 35, avenue de la Chambre d'Amour, 64600 Anglet,
- M. Jean-Hugues Loyez, demeurant 9, rue de l'Eglise, 7618 Taintignies – Belgique.

La même assemblée générale a :

- 1) ratifié la nomination aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marleen Groen (57 St James' Street, London SW1A 1LD, Royaume Uni), en remplacement de Madame Sophie Javary pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- 2) nommé Madame Sophie Stabile (74 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris) en qualité de membre du Conseil de Surveillance en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les nominations de Madame Groen et de Madame Stabile ont permis ainsi d'accroître la représentativité des femmes au sein du Conseil et de poursuivre la diversification des compétences et expériences en son sein.

Il sera proposé, lors de la prochaine assemblée, de reconduire dans ses fonctions de membre du conseil de surveillance Madame Marleen Groen (dont le mandat arrive à échéance) pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à se tenir dans l'année 2016, et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

. M. Joël Séché ayant décidé de ne pas demander le renouvellement de son mandat, la parité homme – femme sera en adéquation avec les recommandations de l'Afep MEDEF à l'issue de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en annexe I du présent rapport. Tous ces mandats sont exercés hors groupe.

Par ailleurs, la notice biographique des membres du Conseil figure dans le paragraphe « gouvernement d'entreprise » de la partie « complément d'information ».

IX. RESSOURCES DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2014, le total des lignes de crédit autorisées pour Altamir se monte à €26M, soit le même montant qu'au 31 décembre 2013. Ces lignes ont été utilisées à hauteur de €5M au 31 décembre 2014.

X. LIQUIDITE DU TITRE

Descriptif du programme de rachat d'actions

1/ Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé à l'assemblée générale du 23 avril 2015.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Autorisation du programme : assemblée générale du 23 avril 2015.
- Titres concernés : actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :
1 % du capital (soit 365 123 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions acheté, déduction faite du nombre d'actions revendu pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- Prix maximum d'achat : €20.
- Montant maximal du programme : €7 302 460.

- Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

La Société n'a pas l'intention d'utiliser de produits dérivés dans le cadre de ce contrat.

- Objectif : assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Altamir par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

- Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 23 avril 2015, soit jusqu'au 22 octobre 2016.

2/ Au 28 février 2015, le nombre de titres détenus par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions s'élève à 22 482 actions, représentant 0,1 % du capital. Ces actions sont en intégralité affectées à l'objectif d'animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI.

Rappelons que, depuis le 2 novembre 2009, Altamir a confié la mise en œuvre de son contrat de liquidité à Oddo Corporate Finance.

Pouvoirs de la gérance en matière de rachat d'actions

Il est rappelé que l'assemblée générale du 24 avril 2014 a autorisé la gérance à procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 1 % du capital (le cas échéant ajusté) afin d'assurer l'animation et la liquidité de l'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité AMAFI, pendant une durée de 18 mois. Le prix maximum d'achat par action s'élève à €20 et le montant maximal du programme s'élève à €7 302 460. Il est précisé que ces opérations ne peuvent pas être effectuées en période d'offre publique et que la Société n'entend pas utiliser des produits dérivés.

Bilan du programme de rachat d'actions

Le bilan de ce programme pour l'année 2014 est le suivant, étant précisé que l'intégralité de ces opérations a été réalisée dans le cadre du contrat de liquidité :

	Quantité	Montants (e)	Prix moyen (e)
Achat	448 990	4 816 351	10,73
Vente	430 082	4 637 025	10,78

Ces transactions se sont traduites par un résultat net de reprises et dotations aux provisions de €16 262 pour la Société.

Le nombre d'actions autodétenues, au 31 décembre 2014, s'élève à 37 685 actions, soit 0,1 % du capital social, et est intégralement affecté à l'objectif d'animation du cours au travers du contrat de liquidité.

La valeur au cours de clôture, au 31 décembre 2014, s'élève à €388 909.

La valeur au prix de revient (moyenne pondérée) s'élève à €381 613.

La valeur nominale globale s'élève à €226 110.

Le montant des frais de négociation s'élève à €45 000 HT.

Les actions autodétenues n'ont fait l'objet d'aucune utilisation, ni réallocation au cours de l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 37 685 titres ;

- €258 849,75 en espèces et sicav de trésorerie.

Pour information, le bilan du contrat pour l'année 2013 était le suivant :

	Quantité	Montants (e)	Prix moyen (e)
Achat	953 518	7 674 086,24	8,05
Vente	985 954	7 917 997,48	8,03

Ces transactions se sont traduites par un résultat net de reprises de provisions de €79 740 pour la Société.

XI. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, DE LA GERANCE ET LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES

Rémunération des mandataires sociaux

L'article L.225-102-1 du Code de Commerce prévoit la mention au Rapport de la Gérance de la rémunération des mandataires sociaux et la liste des mandats et fonctions exercés.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales, ni une société contrôlante ne rémunère les mandataires sociaux autrement que par l'attribution de jetons de présence votés par l'assemblée.

Seule la société Altamir a attribué des jetons de présence aux mandataires sociaux visés ci-après.

Les jetons de présence versés en 2013 et 2014 sont mentionnés ci-après.

Le montant des jetons de présence versé par Altamir au cours de l'année 2013 et au titre de l'exercice 2012 sont les suivants :

- Monsieur Jean Besson (membre du Conseil et Président du Comité d'Audit)	€17 500
- Monsieur Gérard Hascoët (membre du Conseil et du Comité d'Audit)	€17 500
- Madame Sophie Javary (membre du Conseil)	€11 250
- Monsieur Jean-Hugues Loyez (membre du Conseil)	€11 250
- Monsieur Philippe Santini (membre du Conseil)	€11 250
- Monsieur Joël Séché (Président du Conseil)	€16 250
- Madame Martine Charbonnier (ex membre du conseil et du comité d'audit)	€30 000
- Monsieur Charles Hochman (ex membre du conseil)	€ 20 000
 Soit un total de	 €135 000

Le montant des jetons de présence versé en acompte par Altamir au cours de l'année 2013 et au titre de l'exercice 2013 sont les suivants :

- Monsieur Jean Besson (membre du Conseil et Président du Comité d'Audit)	€15 000
- Monsieur Gérard Hascoët (membre du Conseil et du Comité d'Audit)	€12 500
- Madame Sophie Javary (membre du Conseil)	€8 750
- Monsieur Jean-Hugues Loyez (membre du Conseil)	€8 750
- Monsieur Philippe Santini (membre du Conseil)	€8 750
- Monsieur Joël Séché (Président du Conseil)	€16 250
 Soit un total de	 €70 000

Le solde des jetons de présence dus au titre de 2013 versés en 2014 a été réparti de la façon suivante :

Monsieur Jean Besson (membre du Conseil et Président du Comité d'Audit)	€40 000
- Monsieur Gérard Hascoët (membre du Conseil et du Comité d'Audit)	€35 000
- Madame Sophie Javary (membre du Conseil)	€25 000
- Monsieur Jean-Hugues Loyez (membre du Conseil)	€25 000
- Monsieur Philippe Santini (membre du Conseil)	€25 000
- Monsieur Joël Séché (Président du Conseil)	€40 000
Soit un total de	€190 000

Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 4 mars 2014, a décidé de modifier les modalités de répartition des jetons de présence afin de tenir compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013 et notamment d'intégrer une part variable prépondérante liée à l'assiduité. Ledit conseil a décidé de modifier la règle de répartition des jetons de présence comme suit :

Le montant de la somme annuelle forfaitaire, décidé par le Conseil, sera attribué comme suit (étant précisé qu'en cas de situation particulière, le Conseil de Surveillance pourra déroger à ces règles) :

- A hauteur de 40 % sans condition (partie fixe) ;
- A hauteur de 60 % sous condition d'assiduité (partie variable) :
 - en cas de présence supérieure à 80 % des réunions : 100 % du variable,
 - en cas de présence comprise entre 50 % et 80 % des réunions : affectation au prorata des présences,
 - en cas de présence inférieure à 50 % : absence de part variable.

Il est précisé que les membres du conseil de surveillance ne perçoivent aucune autre rémunération que les jetons de présence mentionnés ci-dessus.

Rémunération de la gérance

La rémunération TTC de la gérance pour l'année 2014 est calculée conformément aux dispositions de l'article 17.1 des statuts comme suit :

Le gérant perçoit une rémunération hors taxe annuelle égale à la somme de deux rémunérations semestrielles calculées de la manière suivante :

- Rémunération pour le premier semestre civil : elle est égale à 1 % de la plus élevée des deux bases suivantes à la clôture de l'exercice précédent :
 - Capital social augmenté des primes
 - Capitaux propres de la Société avant répartition du résultat.

Dans la mesure où interviendrait une augmentation de capital au cours du premier semestre de l'exercice considéré, la rémunération pour le premier semestre serait majorée d'un montant égal à 1 % HT du montant de l'augmentation de capital intervenue et des primes associées, prorata temporis, sur le semestre, du jour de la réalisation de l'augmentation de capital à la clôture du premier semestre de l'exercice considéré.

- Rémunération pour le deuxième semestre civil : elle est égale à 1 % de la plus élevée des deux bases suivantes au 30 juin de l'exercice considéré :
 - Capital social augmenté des primes
 - Capitaux propres de la Société avant répartition du résultat.

Dans la mesure où interviendrait une augmentation de capital au cours du second semestre de l'exercice considéré, la rémunération pour le second semestre serait majorée d'un montant égal à 1 % HT du montant de l'augmentation de capital intervenue et des primes associées, prorata temporis, sur le semestre, du jour de la réalisation de l'augmentation de capital à la clôture du second semestre de l'exercice considéré.

Un pourcentage (correspondant à la quote-part de la Société) du montant de tous honoraires, jetons de présence et commissions perçus par le gérant ou par la société Apax Partners SA dans le cadre de transactions concernant des actifs de la Société et de ceux versés par les sociétés du portefeuille vient en diminution de la rémunération du gérant.

Toutefois, ne viennent pas en diminution de la rémunération du gérant les honoraires et remboursements de frais provenant de la mise à disposition de personnel de direction salarié par Apax Partners, au profit de sociétés du portefeuille.

La rémunération perçue par le gérant couvre les frais administratifs et de bureaux nécessaires à la gestion de la Société, les frais d'intervention de la Société de conseil en investissements et de tout autre conseil en investissements, ainsi que tous ceux de recherche et de suivi des investissements réalisés par la Société.

En conséquence, les honoraires versés par la Société à la Société de conseil en investissements au titre du contrat de conseil qui les lie viennent également en diminution de la rémunération de la gérance définie ci-dessus. »

Depuis la création de la Société jusqu'au 30 novembre 2006, 95 % de la rémunération du gérant étaient reversés à Apax Partners SA, en application de la convention de conseil en investissements qui les liait. Depuis cette date, compte tenu du remplacement de cette convention par une convention de conseil en investissements conclue directement entre la Société et Apax Partners SA, la rémunération perçue par le gérant est réduite du montant des sommes versées par la Société à Apax Partners SA au titre de cette convention (soit toujours 95 %).

Toute rémunération supplémentaire du gérant doit être décidée par l'assemblée générale ordinaire avec l'accord de l'associé commandité.

Au titre de 2014, les rémunérations de la gérance et de la société de conseil Apax Partners SA ont été déterminées comme suit :

		2014	2013
Total brut HT(1)		9 850 209	8 506 692
Honoraires et jetons de présence encaissés par Apax Partners SA (incluant une reprise de provision)(2)	HT	- 429 311	-112 641
Honoraires déduits au titre de Apax France VIII-B (3)	HT	- 2 215 719	-1 196 307
Honoraires déduits au titre de Apax VIII LP (4)	HT	- 181 568	-68 965
Honoraires totaux (1)+(2)+(3)+(4)	HT	7 023 612	7 128 779
Honoraires nets(5)	TTC	8 428 335	8 526 019
Répartis entre :			
Altamir gérance (5 %)		447 175	433 037
Apax Partners SA (95 %)		7 981 159	8 092 982

(5) Montant repris page xx.

Ainsi le montant de la rémunération de la gérance au titre de l'exercice 2014 s'élève à €8 428 335 TTC soit 7 023 612 HT

Par ailleurs, la Gérance informe les actionnaires que le conseil de surveillance a décidé de les consulter dans le cadre du say on pay, conformément :

- à la recommandation du paragraphe 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société ;
- au rapport d'activité du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE) d'octobre 2014 concernant l'application du say on pay dans les sociétés en commandite par actions,

- à la position-recommandation 2014-14 de l'AMF concernant l'élaboration des documents de référence.

Ainsi, les actionnaires réunis en Assemblée Générale le 23 avril 2015 seront amenés à émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Maurice Tchenio, représentant légal de la Société Altamir Gérance, gérant tels que présentés dans le rapport du conseil de surveillance.

XII. OPERATIONS SUR LES TITRES ALTAMIR REALISEES PAR DES DIRIGEANTS

Aucune opération sur titres n'a été réalisée par le dirigeant de la Société hormis les opérations récapitulées ci-après :

Nom du déclarant et fonction	Amboise SNC (personne liée à M. Tchenio)
Nature de l'opération et instruments visés	Acquisition d'actions
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Montant global	€7 912 740,46
Prix moyen / Nombre d'actions acquises	€10,71 / 738 573

Nom du déclarant et fonction	Sophie Stabile, membre du conseil de surveillance
Nature de l'opération et instruments visés	Acquisition d'actions
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Montant global	€9 880
Prix moyen / Nombre d'actions acquises	€9,88 / 1 000

La participation des mandataires sociaux dans Altamir au 31 décembre 2014 est la suivante :

Nom	Situation	
	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Gérance		
M. Maurice Tchenio		
Président-Directeur Général d'Altamir gérance	9 848 699	9 110 126
Mme Monique Cohen		
Directeur Général délégué d'Altamir gérance	55 728	55 728

Membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2014		
Mme Sophie Javary	n/a	100
Mme Marleen Groen	1 000	n/a
Mme Sophie Stabile	1000	n/a
M. Jean Besson	36 839	36 839
M. Philippe Santini	2 128	2 128
M. Gérard Hascoët	30 364	30 364
M. Jean-Hugues Loyez	17 098	17 098
M. Joël Séché	132 343	132 343

XIII. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

La Société est constituée sous forme de Société en Commandite par Actions. Elle ne peut, en pratique, pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

En application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants :

- La structure du capital ainsi que les participations, directes ou indirectes, connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe IV.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts des actions ordinaires.
- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception des actions de préférence B qui n'ont pas de droit de vote mais qui peuvent donner droit au paiement d'un dividende statutaire.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- L'article 15 des statuts stipule que la nomination et la révocation du gérant est de la compétence exclusive de l'associé commandité.
- En matière de pouvoirs de la gérance, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital, à l'exception de la délégation en vue d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE dont les caractéristiques sont décrites dans le paragraphe XIV.
- Les pouvoirs de la gérance en matière de rachat d'actions sont décrits au paragraphe X.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de gérant (étant précisé que la Société n'a pas de salarié).

XIV. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le capital social est fixé à la somme de €219 259 626. Il est divisé en 36 512 301 actions ordinaires d'une valeur nominale de €6 et de 18 582 actions de préférence (dénommées « actions B ») de €10 de valeur nominale.

La Société n'a pas attribué de stock-options ni d'actions gratuites.

Il n'existe aucune délégation en matière d'augmentation de capital en cours à ce jour à l'exception de la délégation de compétence consentie à la gérance par l'assemblée générale du 24 avril 2014, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail dans la limite de €10 000. Cette délégation n'a pas été utilisée.

XV. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – INSTALLATIONS SEVESO

La Société n'employant pas de personnel et n'effectuant aucune activité commerciale ni industrielle, aucun élément n'est à signaler dans cette section du rapport de gestion.

XVI. PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE

L'ensemble de ces risques est développé dans la partie complément d'information paragraphe IV du Document de Référence.

Ce rapport met l'accent sur certains risques particuliers :

A) Risque de liquidité

A la date du 31 décembre 2014, les lignes de crédit autorisées (€26M) étaient utilisées à hauteur de €5M.

Il est rappelé que le statut de SCR ne permet pas d'endettement financier au-delà de 10 % de l'actif net comptable.

Le passif social est représenté par des factures fournisseurs courantes largement couvertes par la trésorerie.

Les engagements de la Société envers les fonds Apax France VIII-B et Apax VIII LP ont été déterminés dans une fourchette permettant de répondre aux appels de fonds en fonction de la trésorerie anticipée. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. A la connaissance de la Société, aucune société du portefeuille ne présente de difficultés financières ou de besoins supérieurs aux engagements hors bilan décrits dans l'annexe des comptes sociaux.

B) Risque de Marché

Risques inhérents à l'activité de private equity

L'investissement dans une société dont l'objet est la prise de participations de type « private equity » comporte par nature un niveau de risque élevé, sensiblement supérieur à celui encouru dans les grandes sociétés industrielles, immobilières ou financières cotées.

Il ne peut être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs d'investissement d'Altamir ou même la récupération du capital investi dans celle-ci, et les performances réalisées par les fonds gérés par Apax Partners dans le passé sur ce type d'investissements ne peuvent en aucune manière garantir les performances futures de la Société.

Les investissements de private equity présentent notamment les risques suivants :

- Risque lié à l'environnement économique

- Risque lié à l'absence de liquidité des participations
- Risques inhérents à l'activité d'acquisition de participations
- Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier
- Risques particuliers liés aux opérations de capital-risque et de capital-développement
- Risques liés au départ des dirigeants
- Risques liés aux coûts engagés sur des projets d'investissement non réalisés
- Risques liés à l'estimation de la valeur des participations de la Société.

Risques liés à la capacité d'investissement d'Altamir (voir complément d'information)

Risques liés au co-investissement avec le FPCI Apax France VII (voir complément d'information)

Risques liés à l'investissement dans le fonds Apax France VIII (voir complément d'information)

Risques liés à l'investissement dans le fonds Apax VIII LP (voir complément d'information)

Risques liés aux fluctuations des cours de bourse (voir complément d'information)

Risques liés au cours de bourse des participations

La vocation première d'Altamir n'est pas d'investir dans des titres de sociétés cotées. Toutefois, Altamir peut être amenée à détenir des titres cotés en raison de l'introduction en bourse de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou en paiement du prix de cession de participations de son portefeuille. Ces titres peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'engagements de conservation souscrits à l'occasion de l'introduction en bourse. Même en l'absence de telles clauses, Altamir peut juger opportun de conserver des participations devenues cotées dans son portefeuille pendant une certaine durée, dans la perspective d'en obtenir à terme une meilleure valorisation, objectif dont le résultat ne peut être garanti. Par ailleurs, Altamir ne s'interdit pas, par principe, d'investir, directement ou indirectement, dans le capital d'une société au seul motif que celle-ci est cotée en bourse, dès lors que cette société s'inscrit dans le champ de sa stratégie d'investissement.

Par conséquent, Altamir détient, directement ou indirectement via des sociétés holdings, un certain nombre de titres cotés et peut donc être affectée par une éventuelle évolution négative des cours de bourse de ces valeurs. Une baisse des cours de bourse à un instant donné se traduirait comptablement par la baisse de la valorisation du portefeuille et de l'Actif Net Réévalué de la Société. Dans les comptes IFRS, cette baisse serait enregistrée au compte de résultat par une perte sur la ligne "variations de juste valeur du portefeuille".

Enfin, une baisse des cours de bourse serait également susceptible d'impacter les plus-values ou moins-values réalisées lors des éventuelles cessions en bourse de ces valeurs par Altamir.

Risques de taux d'intérêt

- Risques liés aux opérations de LBO

Dans le cadre des opérations avec effet de levier, Altamir est indirectement soumise au risque d'augmentation du coût de l'endettement et au risque de ne pas trouver de financement ou de ne pas pouvoir financer les nouvelles opérations envisagées à des conditions permettant une rentabilité satisfaisante.

- Risques liés aux placements de trésorerie

Les éventuels excédents de trésorerie d'Altamir peuvent être investis en produits de taux ou placés sur des comptes rémunérés, soumis par définition au risque de baisse des taux.

Les SICAV de trésorerie sont valorisées au coût historique. Les plus-values de cessions sont calculées par différence entre le prix de vente et le prix d'achat moyen pondéré. La Société ne matérialise pas de plus-values latentes en comptabilité sociale.

Voir les risques liés aux titres de placement ci-dessous :

- Risques sur titres de placement et sur titres d'autocontrôle

Lorsque la trésorerie est excédentaire, Altamir place ses liquidités en comptes rémunérés, comptes à terme, SICAV de trésorerie ou en titres de créances négociables. Ces placements sont sans risque majeur.

- Risques sur les placements dans les fonds de fonds

Une partie minimale de la trésorerie (€3,2M) est encore placée dans un fonds de fonds de hedge funds. Ce fonds (AARC) a un historique de performance excellent et une liquidité à 91 jours. Sa performance historique ne préjuge pas de sa performance future et pourrait entraîner une perte en capital.

• Risques liés aux autres actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comportant un taux sont représentés par des comptes courants ou des valeurs telles qu'obligations émises par des sociétés entrant dans la catégorie TIAP. Ces actifs financiers sont supposés être remboursés ou convertis à l'échéance. Ils ne représentent donc pas de risque en termes de taux proprement dit.

Altamir dispose de cinq lignes de crédit à taux variable aux conditions normales de marché. La Société a tiré €5M sur ses lignes au 31 décembre 2014.

Risques de change (voir complément d'information)

C) **Risques juridiques et fiscaux** (voir complément d'information)

- Risques juridiques liés au statut de Société en Commandite par Actions (SCA)
- Risques liés au régime juridique et fiscal des SCR
- Risques liés à la détention de participations minoritaires
- Risques liés à la détention d'informations privilégiées
- Risques liés à la réglementation des concentrations économiques
- Autres risques juridiques et fiscaux
- Risques identifiés

Altamir n'utilise pas d'instruments financiers à terme fermes ou conditionnels pour se couvrir ou pour s'exposer aux risques de marchés (marchés boursiers, taux, change et crédit).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

D) **Risques industriels et liés à l'environnement**

Non applicable.

E) **Risques liés à la concurrence** (voir complément d'information)

F) **Assurances**

L'activité d'Altamir ne justifie pas de couverture d'assurance de type industriel. Altamir a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Responsabilité Civile Mandataires Sociaux pour une couverture globale de €3 000 000.

G) **Risques liés à Apax Partners** (voir complément d'information)

- Risques liés à la dépendance d'Altamir par rapport à Apax Partners
- Risques liés aux hommes-clés
- Risques liés à la direction et au contrôle d'Apax Partners
- Risques liés aux autres professionnels d'Apax Partners

XVII. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES STATUTS

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte de mettre en harmonie les dispositions de l'article 23 des statuts avec les dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, tel que modifié par le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 concernant la record date.

Par ailleurs, il est rappelé que l'Assemblée Générale du 24 avril 2014, aux termes de la quatorzième résolution à caractère extraordinaire, a écarté expressément l'application d'un droit de vote double et s'est, de ce fait, prononcée en faveur du maintien du droit de vote simple suite à la loi visant à reconquérir l'économie réelle n°2014-384 du 29 mars 2014 (dite Loi Florange).

XVIII. DELEGATION DE COMPETENCE

Aucune délégation financière n'est à l'ordre du jour de l'assemblée du 23 avril 2015.

XIX. DELAIS DE PAIEMENT

Depuis le 1er janvier 2009, les sociétés doivent indiquer dans le rapport de gestion les délais de paiement clients et fournisseurs.

Altamir n'a pas de clients.

Les délais de paiement fournisseurs à la date de clôture sont les suivants :

(en K euros)	Dettes non échues					Dettes échues(2)	
	Moins de 30 jours(1)		De 30 à 60 jours(1)		Plus de 60 jours(1)		
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Total des dettes fournisseurs(2)	97	461				14	30

(1) Délais de paiement prévu.

(2) Totalité des dettes échues quel que soit le délai de paiement initialement prévu.

Lorsque vous aurez pris connaissance du Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, du Rapport du Conseil de Surveillance et des Rapports des Commissaires aux Comptes, et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons, au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

La Gérance

ANNEXE I AU RAPPORT DE LA GERANCE

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux lors des cinq dernières années ainsi que par le représentant du gérant, personne morale

Les mandats échus apparaissent en italique.

Monsieur Jean Besson, né le 10 septembre 1943

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 16 avril 1996

Dernier renouvellement : 24 avril 2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Président du Comité d'Audit et membre du Conseil de Surveillance d'Altamir
- Gérant de la Société IPG SARL
- Administrateur Délégué de la Société TQM SA

Madame Marleen Groen, née le 15 septembre 1956

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : cooptée par le Conseil de Surveillance du 4 mars 2014. La ratification de sa nomination a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2014.

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit d'Altamir
- Membre du Conseil d'Administration de FGF Capital Limited
- Membre du Conseil d'Administration de FGF Management Limited
- Membre du Conseil d'Administration de FGF Capital I Limited
- Membre du Conseil d'Administration de FGF Capital II Limited
- Membre du Conseil d'Administration de FGF Capital III Limited
- Membre du Conseil d'Administration de FGF Capital IV Limited
- Membre du Conseil d'Administration de FGF Services Limited
- Membre du Conseil d'Administration de Nanyuki Ltd
- Membre du Conseil d'Administration et Président du *LP council* de la European Venture Capital Association (EVCA)
- Membre du Conseil d'Administration et Trésorier de l'African Wildlife Foundation (AWF)
- Membre du Conseil d'Administration et Président du Comité d'Audit du Museum of London Archaeology (MOLA)
- Membre du Conseil d'Administration de Muir Maxwell Trust

Monsieur Gérard Hascoët, né le 16 juin 1949

Premier mandat de membre du Collège des Censeurs : 16 avril 1996

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 28 avril 2004

Dernier renouvellement : 24 avril 2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Membre du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance d'Altamir
- Président du Conseil d'Administration de SpineVision SA (France)
- Administrateur de SpineVision Italia srl (Italie)
- Administrateur de SpineVision Ltd (Grande-Bretagne)
- Président Directeur Général de CorWave SAS (France)
- Président du Conseil d'Administration de MD Start SA (Suisse)
- Gérant Commandité de MD Start GmbH & Co KG (Allemagne)

- Gérant de MD Start GmbH (Allemagne)
- Administrateur de APD (France)
- Gérant de Lumarge (SCI)
- Gérant de Marluge (SCI)

Monsieur Jean-Hugues Loyez, né le 18 novembre 1948

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 4 juin 2007

Dernier renouvellement : 24 avril 2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir
- Président de A&A Partners SAS
- Administrateur de PBI SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de la Société BFSA

Monsieur Philippe Santini, né le 7 décembre 1943

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 26 avril 2006

Dernier renouvellement : 24 avril 2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir
- Administrateur et Président du Comité d'Audit des Galeries Lafayette
- Président de PHS Consultants SAS

Monsieur Joël Séché, né le 2 février 1955

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 4 juin 2007

Dernier renouvellement : 18 avril 2013

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Président du Conseil de Surveillance d'Altamir
- Président-Directeur Général de Séché Environnement SA (société cotée sur Euronext Paris)
- Président de Séché Transports SAS, Séché Eco Industries SAS, Séché Alliance SAS, Séché Eco Services SAS
- Gérant de la SCI La Croix des Landes, SCI Les Chênes Secs, SCI Le Montre, SCI La Perrée, SCI de la Censie, SC Amarosa, SCI Saint-Kiriec et SCI de Mezerolles
- Administrateur de Tredi SA

Mme Sophie Stabile, née le 19 mars 1971

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 24 avril 2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

- Membre du Conseil de surveillance d'Altamir
- Présidente du Conseil de surveillance de Orbis
- Administrateur et membre du Comité d'Audit de SPIE
- *Administrateur du Groupe Lucien Barrière (d'octobre 2010 à mars 2011)*

Tous les mandats des membres du Conseil de Surveillance d'Altamir sont exercés dans des sociétés hors groupe.

Ci-dessous liste des mandats sociaux occupés par le représentant de la gérance, Monsieur Maurice Tchenio, de 2010 à 2014 inclus. Les mandats échus apparaissent en italique.

Président-Directeur Général d'Apax Partners SA
Président-Directeur Général d'Altamir Gérance SA
Président de 3AC Finance SAS
Président du Conseil d'Administration de la Fondation AlphaOmega

Vice-Président de Toupargel SASU

Administrateur de Toupargel Groupe SA (société cotée sur Euronext Paris)
Administrateur de Albioma SA
Administrateur de Financière de l'Echiquier SA

Administrateur de F2L SAS
Administrateur de 3AB Optique Développement SAS
Administrateur de 3AB Optique Expansion SAS

Représentant permanent d'Apax Partners SA dans Altran Technologies SA (société cotée sur Euronext Paris)
Représentant permanent d'Apax Partners SA dans Rue du Commerce SA

Membre du Comité de Surveillance de Thom Europe SAS
Membre du Comité de Surveillance (représentant Apax Partners SA) de Financière des Docks SAS

Censeur de Lion/Seneca France 1 SAS
Associé Gérant d'Alpha Omega SC
Associé de la Société Civile TT Investissements
Gérant d'Amboise SNC
Gérant de la Société Civile Galilée Partenaires
Gérant de la Société Civile Cimarosa
Gérant de la Société Civile Longchamp
Gérant de la Société Civile Copernic Partenaires
Gérant de la Société Civile SE Wagram
Gérant de la Société Civile Cimarosa Tubes
Gérant de la Société Civile Cimarosa Media
Gérant de la Société Civile Cimarosa II
Gérant de la Société Civile Galilée Partenaires II
Gérant de la Société Civile Moussecarrie
Gérant de la Société Civile Etoile II
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Capri
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Firoki
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Carmel
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Equa

Co-Gérant de la Société Civile Immobilière Mauryland

Ci-dessous liste des mandats sociaux occupés par le Directeur Général Délégué de la gérance, Madame Monique Cohen, de 2010 à 2014 inclus.

Directeur Général Délégué d'Altamir Gérance SA

Président de Financière Duchesse I SAS
Président de Trocadero Participations SAS
Président de Trocadero Participations II SAS

Président et Membre du Conseil de Surveillance de Texavenir II SAS
Président et Membre du Conseil de Surveillance de Trocadero Participations SAS

Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance de Hermes International SCA

Administrateur d'Apax Partners MidMarket SAS

Administrateur de Financière MidMarket SAS

Administrateur de B Capital SA

Administrateur de BNP Paribas SA

Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wallet SA (Belgique)

Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wallet Investissement 1 SA (Belgique)

Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wallet Investissement 2 SA (Belgique)

Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Proxima Investissement (Luxembourg)

Administrateur de Buy Way Personal Finance Belgium SA (Belgique)

Administrateur de Buy Way Tech SA (Belgique)

Administrateur d'Altran Technologies SA (société cotée sur Euronext Paris)

Administrateur de SEP Altitude

Administrateur de Société de Financement Local SA

Administrateur de Safran SA (société cotée sur Euronext Paris)

Administrateur d'Equalliance SA

Administrateur de Finalliance SAS

Manager (Class C) de Santemedia Group Holding SARL (Luxembourg)

Membre du Comité de Surveillance de Global Project SAS

Membre du Comité de Surveillance de Financière Famax SAS

Membre du Conseil de Surveillance de JC Decaux SA (société cotée sur Euronext Paris)

Associé Gérant de Société Civile Fabadari

Gérant de la Société civile Equa

ANNEXE II AU RAPPORT DE LA GERANCE

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(ARTICLE R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)

DATE D'ARRETE	31.12.10	31.12.11	31.12.12	31.12.13	31.12.14
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	219 259 626	219 259 626	219 259 626	219 259 626	219 259 626
Nombre d'actions ordinaires	36 512 301	36 512 301	36 512 301	36 512 301	36 512 301
Nombre d'actions de préférence B sans droit de vote	18 582	18 582	18 582	18 582	18 582
Nombre maximal d'actions B futures à créer:					
- par conversion/remboursement d'obligations					
- par exercice de BSAb	37 164	37 164	37 164	37 164	37 164
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires (HT)					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions	10 828 591	141 786 731	15 416 928	30 183 702	55 230 300
Impôt sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions	5 149 783	120 005 939	52 497 601	64 959 142	56 014 864
Résultat distribué	0	10 140 548	24 019 548	23 422 269	
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions					
actions ordinaires	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
actions de préférence B	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions					
actions ordinaires	0,14	3,29	1,44	1,78	1,53
actions de préférence B					
Dividende distribué	0	0,2	0,41	0,45*	
PERSONNEL					
Effectif moyen salariés					
Montant masse salariale					
Montant des sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)					

n.s il n'est pas cohérent d'éclater le résultat entre actions ordinaires et actions B avant prise en compte des dotations aux provisions et amortissements et de l'impôt, puisque statutairement la quote-part de résultat attribuable aux actions B ne peut être déterminée qu'à partir du résultat net comptable lui-même retraité.

* €0,4459 arrondis à €0,45

ANNEXE III AU RAPPORT DE LA GERANCE

PRISES DE PARTICIPATIONS OU DE CONTROLE PAR ALTAMIR DANS
DES SOCIETES FRANÇAISES AU COURS DE L'EXERCICE 2014 (EN % DE CAPITAL
ET DE DROITS DE VOTE)

La Société n'a pas effectué d'investissement en direct durant l'exercice 2014.

Pour les autres opérations, la Société investit désormais dans le fonds Apax France VIII au travers du FPCI Apax France VIII-B qui lui est dédié et géré par la société Apax Partners Midmarket SAS, et dans le fonds Apax VIII LP conseillé par la société Apax Partners LLP.